

## RÉPONSE MUNICIPALE N° 2/2026

le 11 février 2026

Réponse à l'interpellation de Mme Gabrielle Heller (LV) et de M. Alexandre Davel (PSDG) –  
Personne ne doit dormir dehors. Quel hébergement d'urgence pour les sans-abris de l'est vaudois ?

10.03.02-2601-Reponse-02-Interpellation-Heller-Hebergement-urgence.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond ci-dessous à l'interpellation de Mme Gabrielle Heller (LV) et de M. Alexandre Davel (PSDG) – « Personne ne doit dormir dehors. Quel hébergement d'urgence pour les sans-abris de l'est vaudois ? » déposée lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2025.

La Ville de Vevey a mis en place dès le lundi 15 décembre 2025 une structure d'accueil temporaire dans l'abri civil du Panorama, situé rue du Clos 13. Ce lieu proposera quatre dortoirs, dont un réservé aux femmes, d'une capacité de 24 lits au total, une salle commune pour les repas, des douches et des WC.

Cet abri baptisé « Le Lien – Vevey » sera ouvert tous les jours de 21h à 8h30 jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit mise sur pied. Vous trouverez, en annexe, le communiqué de presse de la Ville de Vevey, que la Municipalité remercie pour sa réactivité et son implication dans la rapide mise en place d'une solution régionale pour les personnes précarisées.

*La Municipalité de La Tour-de-Peilz est-elle actuellement impliquée dans la recherche de solutions ?*

**Réponse :** La Municipalité a été sollicitée par la task force (composée de représentants de la Ville de Vevey, de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de Caritas Vaud) avant la fermeture du Hublot pour la recherche de locaux adaptés à l'hébergement d'urgence provisoires ou pérennes. Une utilisation provisoire d'un abri PC avait été proposée mais ne répondait pas aux besoins du terrain (qu'un seul dortoir et sanitaire). À ce jour, aucune solution pérenne ne peut être proposée sur le territoire boéland.

*Existe-il une volonté de résoudre ce défi à l'échelle régionale ?*

**Réponse :** La Municipalité est convaincue de la nécessité d'agir pour prévenir la précarité et considère que la problématique de l'accueil des personnes sans-abri dépasse le cadre d'une seule commune. Cela s'inscrit dans un contexte plus large, qui appelle à la coordination et au dialogue entre les communes de la Riviera ainsi qu'avec les partenaires institutionnels concernés. À ce titre, des échanges réguliers ont lieu entre les Communes de La Tour-de-Peilz et Vevey concernant la mise en œuvre du Plan Grand Froid (concerne particulièrement les villes qui disposent des structures d'hébergement d'urgence sous

convention) ou, à travers la Plateforme Précarité Riviera, qui rassemble les institutions, associations, fondations, collectivités publiques et divers partenaires des secteurs de la santé et du social actifs auprès des personnes en précarité ou des publics de rue de la Riviera. Bien que la Ville de Vevey soit porteuse des démarches, la Municipalité de La Tour-de-Peilz reste attentive à l'évolution de la situation et poursuit ses efforts de concertation afin d'identifier des solutions durables et réalistes.

*Existe-t-il dans nos infrastructures communales des possibilités de créer quelques lits d'accueil d'urgence au moins pendant l'hiver ?*

**Réponse :** Non, comme répondu précédemment, à ce jour, aucune solution pérenne ne peut être proposée sur le territoire boéland. De plus, au-delà de la mise à disposition de locaux, une organisation conséquente est à prévoir (personnel, logistique, alimentation, etc.). La mutualisation des ressources au niveau régional est ainsi à privilégier.

*Quelles mesures urgentes la Municipalité envisage-t-elle pour la période hivernale ?*

**Réponse :** La mise en place d'une structure d'accueil temporaire dans l'abri civil du Panorama à Vevey répond à cette question.

*Au-delà de l'hiver, quelles mesures la Municipalité, en coordination avec les communes voisines ou le SAI, envisage-t-elle pour garantir un dispositif d'hébergement d'urgence tout au long de l'année ?*

**Réponse :** La Municipalité maintient la recherche de solutions pérennes et adaptées pour un hébergement d'urgence sur la Riviera. Elle réaffirme sa volonté de se coordonner avec les communes voisines afin de mutualiser les ressources et pouvoir offrir des nuitées à des personnes sans-abris sur le territoire régional en remplacement de la structure gérée par Caritas « Le Hublot ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :  Le secrétaire : 

 Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Annexe mentionnée

Adopté par la Municipalité : le 12 janvier 2026

## LA VILLE DE VEVEY OUVRE UN HÉBERGEMENT D'URGENCE

Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants des médias,

**En raison de l'absence actuelle d'hébergement d'urgence dans l'est vaudois, et en attendant la mise en œuvre d'une solution pérenne, la Ville de Vevey met en place une structure d'accueil temporaire dans l'abri civil du Panorama. Quatre dortoirs offrant 24 lits au total, une salle commune, des douches et des WC seront ouverts aux personnes sans-abris dès lundi 15 décembre.**

Depuis le mois de mai 2025, l'est vaudois est dépourvu d'hébergement d'urgence pour les personnes sans-abris de la région. Une task force composée de représentants de la ville de Vevey, de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de Caritas Vaud s'est constituée pour trouver des locaux adaptés et exploitables sur le long terme. En parallèle de la recherche d'une solution durable, le Service de la cohésion sociale veveysan a saisi l'opportunité offerte par la reprise de la construction de sécurité du Panorama en mains communales afin de permettre à celles et ceux qui en ont besoin de passer la nuit dans un lieu chauffé et sécurisé.

Cette solution transitoire prendra forme dès lundi 15 décembre prochain avec l'ouverture d'un hébergement d'urgence dans l'abri, désormais civil, du Panorama, situé rue du Clos 13. Ce lieu proposera quatre dortoirs, dont un réservé aux femmes, d'une capacité de 24 lits au total, une salle commune pour les repas, des douches et des WC. Un protocole d'accueil et des règles d'utilisation ont été élaborés avec les acteurs spécialisés du réseau social.

Baptisé « Le Lien – Vevey », en référence à sa mission de trait d'union entre les personnes sans abri de l'est vaudois et les actrices et acteurs spécialisés du réseau social, cet abri sera ouvert tous les jours de 21h à 8h30, en attendant qu'une solution pérenne soit mise en place. Ce dispositif continuera sa mission d'accueil jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit mise sur pied. Celle-ci reste une priorité pour la Municipalité et la taskforce cantonale.

Le Service de la cohésion sociale s'appuie sur un partenaire privé pour la gestion de cette structure provisoire et dans un premier temps, les frais de mise à disposition des locaux et de l'exploitation sont assumés par la Ville de Vevey, avec le soutien du Canton de Vaud.

La Municipalité de Vevey souligne l'implication et la réactivité des services de l'administration afin de mettre en place rapidement une solution concrète en faveur de personnes particulièrement vulnérables. Elle remercie également chaleureusement ses partenaires institutionnels dans ce projet, notamment la Direction générale de la cohésion sociale de l'Etat de Vaud, l'Organisation régionale de protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut et la Police de proximité.

Accueil et population, Rue du Lac 2, 1800 Vevey - [communication@vevey.ch](mailto:communication@vevey.ch)

Convaincu par la nécessité d'agir pour prévenir la précarisation grandissante, le collège exécutif poursuit ses actions communales pour l'égalité des chances et son engagement au sein de la task force afin qu'une structure pérenne puisse voir le jour.

### Contacts

- Gabriela Kämpf, municipale du Service de la cohésion sociale, 077 258 50 99, [gabriela.kaempf@vevey.ch](mailto:gabriela.kaempf@vevey.ch)
- Lorena Marin Guex, cheffe du Service de la cohésion sociale, 021 925 53 01, [lorena.maringuex@vevey.ch](mailto:lorena.maringuex@vevey.ch)

Accueil et population, Rue du Lac 2, 1800 Vevey - [communication@vevey.ch](mailto:communication@vevey.ch)



**« Personne ne doit dormir dehors  
Quel hébergement d'urgence pour les sans-abris de l'est vaudois ? »**

Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chères et Chers collègues,

Nous constatons que l'Est vaudois ne dispose d'aucune solution d'hébergement d'urgence.

En effet depuis le 11 mai 2025, le seul abri d'urgence des districts de la Riviera-Pays-d'Enhaut et du Chablais géré par Caritas, connu sous le nom du Hublot a fermé pour une durée indéterminée. Ouvert depuis 2009, ce lieu offrait chaque année plusieurs milliers de nuitées. En 2024 plus de 6000 nuitées ont été enregistrées, 22 personnes pouvaient y être accueillies chaque nuit. Le communiqué de presse qui annonçait cette fermeture stipulait que Caritas Vaud et les autorités travaillaient à une solution durable. Force est de constater qu'à ce jour cette solution n'a pas encore été trouvée.

Le 21 novembre dernier, le Canton a déclenché le plan «Grand Froid», en raison des températures particulièrement basses enregistrées. Ce dispositif cantonal temporaire vise à assurer une mise en sécurité minimale des personnes sans abri face au risque d'hypothermie. Cela étant, ce plan est levé dès que les températures remonteront.

Aujourd'hui, en l'absence de toute solution locale, les personnes sans abri de notre région sont orientées par les services concernés, (services sociaux, police, AACTS, EMIR, UMUS ,etc.) vers Lausanne, à l'abri PC de la Rouveraie, où une cinquantaine de lits se sont provisoirement ajoutés aux plus de deux cents places annuelles déjà gérées par la Ville de Lausanne. Il est inutile de dire que ces structures ne sont pas en mesure de résorber la totalité de la demande. En cas de suroccupation, les personnes en quête d'un abri peuvent tenter leur chance à Nyon ou à Yverdon, ce qui engendre pour elles qui sont déjà précarisées, un trajet coûteux.

Nous pouvons à cet égard saluer l'initiative de la Ville d'Yverdon-les-Bains qui, en partenariat avec Caritas, a décidé à la fin du mois de novembre d'étendre sa capacité d'hébergement temporaire dans un lieu accueillant, sécurisé et offrant des repas chauds.

Face à cette situation préoccupante, et alors que les températures négatives ne nous épargnent pas, il apparaît légitime de s'interroger sur l'absence totale de dispositif dans notre région.,

Au-delà de l'hiver, il apparaît indispensable que nous ayons dans notre région un dispositif d'hébergement d'urgence, ouvert toute l'année de façon pérenne.

La question d'une coordination régionale se pose donc avec urgence, car elle seule permettrait de trouver un nouveau lieu d'accueil. Caritas pourrait en assurer la gestion, puisqu'elle en a la compétence et le personnel ; elle n'a besoin que de locaux.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- La municipalité de La Tour-de-Peilz est-elle actuellement impliquée dans la recherche de solutions ?
- Existe-il une volonté de résoudre ce défi à l'échelle régionale ?
- Existe-t-il dans nos infrastructures communales des possibilités de créer quelques lits d'accueil d'urgence au moins pendant l'hiver ?
- Quelles mesures urgentes la Municipalité envisage-t-elle pour la période hivernale ?
- Au-delà de l'hiver, quelles mesures la Municipalité, en coordination avec les communes voisines ou le SAI, envisage-t-elle pour garantir un dispositif d'hébergement d'urgence tout au long de l'année?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses que nous souhaitons recevoir par écrit.

Gabrielle Heller (Les Vert. e. s) et Alexandre Davel (PSDG)